

Échanges et questions diverses avec M. le Maire suite à l'assemblée générale du 29 juillet 2023

1/3

Les fossiles

Question ADPH : Où se trouve la collection de fossiles antérieurement exposée dans le hall de la mairie puis retirée par une précédente municipalité lors de travaux de rénovation ?

Réponse de M. le Maire : Cette collection de fossiles est entreposée dans la cave, aux archives. Il prend note de notre observation et réfléchit à une possibilité de l'exposer à nouveau.

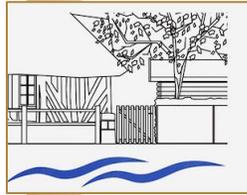


L'assainissement

Question ADPH : Comment s'assurer à posteriori que les installations permettant le raccordement à l'assainissement collectif soient effectuées ?

Réponse de M. le Maire : L'assainissement à Houlgate est très majoritairement collectif. L'assainissement individuel est minoritaire.

- En sa qualité de vice-président de la communauté d'agglomération en charge des questions liées à l'eau, M. le Maire a recensé que le quartier le plus concerné par ces questions de raccordement à l'assainissement collectif est situé *route de la vallée* à Houlgate.
- Une campagne de vérification des raccordements est en cours afin de vérifier lesdits raccordements.
- Il sera demandé une mise en conformité des installations défectueuses.
- Pour l'avenir un contrôle interviendra au moment de la vente, par une visite pour une éventuelle mise en conformité. Puis un an après la transaction immobilière une inspection sera effectuée pour vérification du respect des normes.



Échanges et questions diverses avec M. le Maire

2/3

Jeux olympiques

PARIS 2024



Question ADPH : Des manifestations auront-elles lieu à Houlgate durant les jeux olympiques de 2024 ?

Réponse de M. le Maire : Il est prévu que la flamme passe à Houlgate après Cabourg et Dives. Il nous a été précisé que le département contribuerait à hauteur de 150 000€, la commune intervenant pour un montant inférieur à 4 000€.

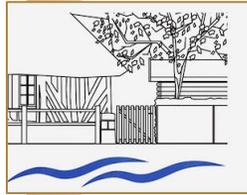
- Des entraînements auront très vraisemblablement lieu à Houlgate, concernant le judo et plus généralement certains sports de lutte. Mais il est trop tôt pour savoir si ces entraînements seront ouverts au public.
- En revanche, il n'est prévu aucune épreuve sportive.

L'enfouissement des réseaux

Question ADPH : L'enfouissement des réseaux *rue des bains* et à proximité de la plage peut-il être envisagé ?

Réponse de M. le Maire : Les enfouissements des réseaux interviennent à l'occasion notamment des travaux de voiries.

- Un planning sur les 3 prochaines années a été établi.
- M. le Maire a précisé que les rues des Bains et Henri Dobert seraient prioritaires dans le cadre de ces enfouissements, sans néanmoins nous indiquer d'échéance. En effet ces travaux sont coûteux. Il est donc nécessaire qu'ils soient jumelés avec d'autres futurs travaux.



Échanges et questions diverses avec M. le Maire

3/3

Vente de la villa «Le Castel» à un promoteur

Question ADPH : Une promesse de vente serait intervenue concernant la villa «Le Castel». La villa «Le Castel» située au rond-point du Sporting au bénéfice d'un promoteur, lequel envisagerait la construction de deux immeubles dans le parc. Or ce dernier contient des espaces boisés classés inconstructibles par le plan local d'urbanisme et protégés au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'urbanisme. Toute construction y est donc interdite en remplacement de ces espaces boisés.

Réponse de M. le Maire : Informé des négociations en cours, il précise que la villa serait divisée en appartements mais qu'il serait opposé à toute nouvelle ouverture dans la toiture ou en façade, insistant sur l'obligation de conserver l'aspect extérieur tel qu'actuel. Cette contrainte aurait pour conséquence que les étages ne pourraient être divisés en plusieurs appartements.

- Quant au projet portant sur la construction d'immeubles dans la parcelle, notre association a rappelé les dispositions du plan local d'urbanisme et indiqué qu'il ne saurait être envisagé de construire des immeubles au regard des prescriptions attachées à cette parcelle. M. le Maire a attiré notre attention sur son souhait de voir réhabiliter la bâtisse située en bout de parcelle, vœu que notre association n'a pas contrarié dès lors que cette réhabilitation interviendrait en harmonie avec la villa «Le Castel».

Conclusion: une particulière vigilance s'impose sur ce projet d'autant que la promesse de vente a été signée sans condition suspensive.

